

Date de convocation :
05 décembre 2022

Date d'affichage :
05 décembre 2022

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux le treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - Mme REMY Élisabeth - M. REMY Michel - M. THIRAULT Alexis - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. LECUYER Damien (Pouvoir à Mme REMY Elisabeth) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. THIRAULT Damien (Pouvoir à M. THIRAULT Alexis).

Absents : Mme THÉPAUT Chrystel.

M. THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

63-2022
TRANSFERT DE
CRÉDIT - BUDGET DE
LA COMMUNE

Le Maire informe le conseil que les crédits inscrits au chapitre 012, chapitre concernant les charges et les paies ne seront pas suffisants pour verser les paies de décembre. Il est donc nécessaire de passer les écritures suivantes pour augmenter ce chapitre et ne pas être bloqué lors du mandatement des salaires.

Le Maire propose d'effectuer le transfert de crédit suivant

Budget de la commune

Fonctionnement : Dépenses

Article 022 : Dépenses imprévues - 28 000.00 €

Fonctionnement : Dépenses

Article 6411 : Personnel titulaire : + 28 000.00 €

Après étude et discussion, le conseil accepte ce transfert de crédit à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de l'Aisne au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés le
Alain NORMAND
Le Maire,

Alexis THIRAULT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.

